

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2025 – COMPTE RENDU DE SÉANCE

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 11 Nombre de conseillers représentés : 3 Votants : 14

Étaient présents : Mme Marie-Josée CLÉMENT, Mme Christiane COUVREUR, Mme France FARON, M. Dominique FRANCOIS, M. Philippe GUINTRAND, M. Géry KWITA, Mme Catherine LECOEUR, M. Thierry PASCAL, M. Alexandre ROUX, Mme Agnès TOURNIAYRE, M. Fabien VALENTIN

Absents représentés : M. Jérôme BENOIT donne pouvoir à M. Géry KWITA, Mme Barbara BLANC donne pouvoir à M. Dominique FRANCOIS, M. Ludovic LAGNEAU donne pouvoir à M. Alexandre ROUX

Absents : Catherine MONTIGNY

Secrétaire de séance : M. Philippe GUINTRAND

1/ Désignation du secrétaire de séance :

M. Philippe GUINTRAND est désigné secrétaire de séance.

2/ Validation du compte rendu de la séance du 22 mai 2025

Le compte rendu de la séance du 22 mai 2025 est validé.

3/ Décisions municipales :

Le conseil municipal prend note des devis acceptés par le maire :

Objet	Entreprise	Montant HT	Montant TTC
Purge racine trottoir	BRAJA	2 400,00 €	2 880,00 €
Accotements chemin de Champ Long	BRAJA	1 650,00 €	1 980,00 €
Illuminations	MEFRAN COLLECTIVITES	2 100,00 €	2 520,00 €

Le conseil municipal prend note des dossiers pour lesquels le maire n'a pas utilisé le droit de préemption :

Objet	Localisation	Montant
Terrains non bâtis	Rue des écoles	100 €
Bâti sur terrain propre	447, traverse des Voconces	235 000 €

4/ Prêt de la salle polyvalente dans le cadre d'une exposition :

La commune a reçu 2 demandes de prêt de salle à titre gratuit.

La première émane de Maquis Vasio, association vaissonnaise qui souhaite organiser une exposition sur la résistance et la déportation du 29 septembre au 4 octobre 2025.

La seconde a été formulée par l'Union Vauclusienne des Délégués de l'Education Nationale (DDEN) pour organiser son assemblée générale le 27 septembre 2025.

Le conseil municipal, après avoir délibéré :

- **Accepte le prêt de la salle polyvalente à Maquis Vasio pour l'organisation d'une exposition du 29 septembre au 4 octobre 2025 avec prise en charge du ménage par la commune.**
- **Accepte le prêt de la salle polyvalente à l'Union Vauclusienne des DDEN pour organiser son assemblée générale le 27 septembre 2025 avec prise en charge du ménage par la commune.**

5/ Nouveau contrat de fourniture et de maintenance d'imprimantes multifonctions

Il est proposé de souscrire un nouveau contrat pour la fourniture et la maintenance des copieurs avec Axens Group.

Actuellement, le contrat de fourniture et maintenance des copieurs coûte environ 387,40 € HT par mois à la commune pour 3 copieurs (1 à la mairie, 2 aux écoles). Axens group propose le contrat suivant :

- Durée : 21 trimestres pour un montant de 899 € (dont 844,68 € pour le leaseur, XEROX) avec remplacement par des copieurs neufs des 2 copieurs de l'école.
- Pendant 24 mois, le prix du contrat est de 329 € HT. Il comprend pour chaque copieur de l'école 2500 copies NB/mois et 526 copies couleurs/mois. En cas de dépassement de ces quantités, le coût copie est 0,035 € par copie couleur et 0,0035 par copie noir et blanc.
- Pendant 24 mois, le contrat KOESIO est pris en charge.
- Le montant total de la remise versée en une fois par AXENS en début de contrat est de 20 280,60 € HT.
- À l'issue des 24 mois, AXENS s'engage à solder le contrat Koesio et proposer un contrat dans un budget équivalent au contrat KOESIO.

Le contrat KOESIO n'étant pas soldé dès à présent, cela entraînera une double dépense compensée en recette par les 20 280,60 € HT encaissés.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, accepte le contrat d'Axens Group dans les termes précisés ci-dessus et tel qu'il est annexé à la présente délibération.

6/ Choix du prestataire pour l'organisation de la fête « Il était une fois Entrechaux »

Il est proposé de confier à l'Epopée belle, l'organisation de la fête « Il était une fois Entrechaux », pour un montant de 11 024 € HT.

Le conseil municipal, après avoir délibéré décide de confier l'organisation de « Il était une fois Entrechaux » à l'Epopée belle, pour un montant de 11 024 € HT.

7/ Modification du protocole temps de travail

Le maire précise au conseil municipal qu'il convient de modifier le protocole du temps de travail validé le 17/02/2022 par le conseil municipal en raison d'un changement intervenu dans le cycle de travail de l'agence postale communale : le temps de travail du poste d'agent accueil va être réduit à 31h par semaine. Il est proposé de modifier le deuxième paragraphe de l'article 4.1 relatif au cycle standard aménagé qui concerne le personnel de l'agence postale communale comme suit :

- Le cycle standard aménagé (concerne le personnel de l'agence postale communale) répond aux caractéristiques suivantes :
 - du mardi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h et le samedi de 9h à 12h, soit 31h hebdomadaire sur 4,5 jours.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide de modifier le protocole du temps de travail tel que décrit ci-dessus.

8/ Création de poste

Le maire précise au conseil municipal la nécessité de modifier la durée hebdomadaire de travail de l'emploi d'adjoint administratif permanent à temps complet chargé de l'accueil et de la gestion de l'agence postale communale et du point info tourisme.

Actuellement ouverte du mardi au samedi de 9h à 12h et 14h à 18h, l'agence postale communale connaît une très faible activité le samedi après-midi. Il est proposé de supprimer des plages d'ouverture le samedi après-midi, conduisant à réduire de 3h le temps de travail hebdomadaire du poste qui passe d'un temps complet à un temps non complet à raison de 31h par semaine.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide la suppression d'un emploi permanent d'adjoint technique territorial à temps complet chargé de l'accueil et de la gestion de l'agence postale communale et du point info tourisme à compter du 15 juillet 2025.

9/ Fonds de solidarité pour le logement

Le maire propose de participer au Fonds de Solidarité pour le Logement du Département de Vaucluse. Ce fonds vise à permettre à toute personne ou famille éprouvant des difficultés particulières, d'accéder à un hébergement et un logement décent et indépendant ou de s'y maintenir. Le fonds finance également des mesures d'accompagnement social liées au logement ou des actions spécifiques favorisant l'accès ou le maintien dans le logement ou la lutte contre la précarité énergétique.

Si la commune décide de participer à ce fonds, le montant de sa participation pour l'année 2025 sera de 497,00 €.

Le conseil municipal, après avoir délibéré décide de participer au Fonds de Solidarité pour le Logement du Département de Vaucluse à hauteur de 497 € pour l'année 2025.

10/ Subventions aux associations

La commission association propose d'attribuer la subvention suivante :

- Jeunes agriculteurs du canton de Vaison la Romaine pour l'organisation de la Nuit de Bacchus : 150 €

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide d'attribuer une subvention de 150€ aux jeunes agriculteurs du canton de Vaison la Romaine.

11/ Questions diverses :

a/ Compte rendu des travaux des commissions municipales et intercommunales

- Réhabilitation de l'immeuble Serre pour créer une médiathèque et deux logements :

M. le maire précise que les subventions de la Région (Nos communes d'abord et Dispositif relatif à la lecture publique) ont été notifiées. Les autres subventions devraient être notifiées pendant l'été et jusqu'au mois de septembre.

La consultation des entreprises est terminée et une négociation est en cours avec certaines entreprises. L'attribution des marchés devrait intervenir lors de la séance du conseil municipal du 24 juillet 2025.

- Dissolution du comité des fêtes :

France FARON précise que le comité des fêtes a été dissout lors d'une assemblée générale extraordinaire. M. Thierry MOUNET a été désigné liquidateur des comptes de l'association.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.

Le secrétaire de séance,
Philippe GUINTRAND



Le maire,
Alexandre ROUX



